



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Plénière **Mardi 15 octobre 2024**

Président : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Stéphane BEGEL – Michel BOURNEZ - Thierry CORROYER - Gérard GEORGES

Excusé : M. Thierry NAPPEY

Assistent : Mme Manon VIF - M. Guillaume COLIN

RAPPEL

PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs **jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.**

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

ORGANISATION RENCONTRE

Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise à la ligue avant **le lundi matin à 8h00.**

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la ligue dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail : sportif@lbfc.fff.fr

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – CHAMPIONNATS

R3 Groupe C :

La commission prend connaissance de la conciliation du CNOSF du 11 septembre 2024 et de son acceptation par la FFF, les 2 points sont réattribués au classement pour le FC MONTCEAU BOURGOGNE 2.

Match n° 28249678 : R3 groupe A : RC NEVERS CHALLUY SERMOISE – SENS FRANCO PORTUGAIS du 6 octobre 2024

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 10 octobre 2024 qui dit la réserve recevable sur la forme, dit la réserve non recevable sur le fond, confirme le résultat acquis sur le terrain.

La commission homologue le résultat.

Match n° 28410774 : R2 groupe G : CHATENOIS LES FORGES – NORD TERRITOIRE du 10 novembre 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera le dimanche 10 novembre 2024 à 14h30 au stade Pierre Jaminet à La Chapelle sous Rougemont.

Le match retour aura lieu le dimanche 27 avril 2025 à Chatenois les Forges.

1.2 – COUPE DE FRANCE

ARTICLE 165 - TERRAINS

Désignations

- 1) La rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf, dans les cas prévus aux paragraphes 2 et 3 ci-après.
- 2) Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain.
- 3) Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième, se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure de celle de son adversaire, s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.

ARTICLE 166 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La ligue ne délivre aucun ticket d'entrée, ni invitation.

Le prix minimum des places aux matches disputés jusqu'au 6^{ème} tour est fixé par la commission à 3 euros.

1) A partir du 5^{ème} tour jusqu'au 6^{ème} tour

La feuille de recette est obligatoire.

La recette nette sera divisée à parts égales entre les deux clubs.

En cas de déficit, celui-ci sera supporté uniquement par le club recevant.

Règlement :

- Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match jusqu'au 6^{ème} tour inclus. Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 16

jusqu'au 6^{ème} tour. Lorsqu'un club décide de faire figurer sur la feuille de match le nombre maximum de joueurs autorisé, l'inscription d'un gardien de but remplaçant, numéroté 16, est impérative.

- Autorisation d'avoir 5 dirigeants sur le banc en plus des remplaçants.

En conformité avec l'article 144 des Règlements Généraux, il peut être procédé au remplacement de :

- Cinq joueurs au cours d'un match en trois séquences au maximum à partir du 3^{ème} tour.

Tirage au sort du 6^{ème} tour de la Coupe de France qui se déroule les 26 et 27 octobre 2024 à 15h00 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

ASPTT DIJON (N3)		DIJON FCO (N)	MATCH 1
ASM BELFORT FC (N3)		JURA SUD FOOT (N2)	MATCH 2
FC CHALON (R1 HERBELIN)		AS JURA DOLOIS FOOTBALL (N3)	MATCH 3
TEAM MONTCEAU FOOT (R2)		MACONNAIS UF (N3)	MATCH 4
ES EXINCOURT TAILLECOURT (R3)		FC VESOUL (R1 HERBELIN)	MATCH 5
AS AUDINCOURT (R1 HERBELIN)		FC GRANDVILLARS (R1 HERBELIN)	MATCH 6
US COULANGES LES NEVERS (D1)		FC VALDAHON VERCEL (R1 HERBELIN)	MATCH 7
AVALLON FCO (R2)		FC SOCHAUX MONTBELIARD (N)	MATCH 8
IS/SELONGEY FOOT (R1 HERBELIN)		FC GUEUGNON (N3)	MATCH 9

1.3 – REPORTS

La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants à une date ultérieure :

R1 Herbelin journée 7 :

Groupe A :

- 28245114 : IS/SELONGEY – ASA VAUZELLES

Groupe B :

- 28235727 : AUDINCOURT – VESOUL
- 28255794 : CHALON – ST APOLLINAIRE
- 28255795 : GRANDVILLARS – VALDAHON VERCEL

R2 Journée 6 :

Groupe A :

- 28255075 : AVALLON – AJ AUXERRE 3

Groupe B :

- 28228917 : TEAM MONTCEAU FOOT – BRESSE JURA FOOT

R 3 Journée 6

Groupe F :

- 28410630 : LES ECORCES – EXINCOURT TAILLECOURT

1.4 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Match n° 29612997 : Coupe Bourgogne Franche Comté : RC SAONOIS – ASFC BELFORT du 12 octobre 2024

La commission prend connaissance de l'arrêté municipal envoyé par e-mail au club adverse et aux officiels.

Elle décide de reporter la rencontre **au vendredi 1^{er} novembre 2024 à 14h30**.

1.5 – COUPE INTERSPORT

Match n° 29044024 : Coupe Intersport : AUDINCOURT 2 – ASM BELFORT 2 du 13 octobre 2024

La commission prend connaissance de l'arrêté municipal envoyé par e-mail au club adverse et aux officiels.

Elle décide de reporter la rencontre **au vendredi 1^{er} novembre 2024 à 14h30**.

JEUNES

1.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 28205269 : U16R2 groupe A : FC MONTCEAU BOURGOGNE – AS ST APOLLINAIRE du 13 octobre 2024

La commission prend connaissance de l'arrêt de la rencontre à la 92^{ème} minute de jeu car l'équipe de St Apollinaire ne compte plus que 7 joueurs sur le terrain.

Elle déclare le club de AS ST APOLLINAIRE perdant par pénalité sur le score de 3 à 0 sur le fondement de l'article 159 des RG de la FFF.

Match n°28192734 : U14R groupe C : CA PONTARLIER – AS FONTAINE D'OUUCHE du 12 octobre 2024

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club AS FONTAINE D'OUUCHE.

La commission donne match perdu au club de AS FONTAINE D'OUUCHE (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de CA PONTARLIER (3pts ; 3 buts).

Amende : 80 Euros pour forfait déclaré

Match n° 28191355 : U16R2 groupe B : EXINCOURT TAILLECOURT – BESANCON FOOT du 13 octobre 2024

La commission prend connaissance de l'arrêté municipal envoyé par e-mail au club adverse et aux officiels.

Elle décide de reporter la rencontre **le dimanche 27 octobre 2024 à 12h00**.

1.2 – CHAMPIONNAT U14R1 ET U14R2

La commission constitue les groupes pour la 2^{ème} phase :

U14 R1
FC CHALON
ASPTT DIJON
AJ AUXERRE
DIJON FCO
RACING BESANCON
CA PONTARLIER
FC SOCHAUX MONTBELIARD
FC GRAND BESANCON

U14 R2 Groupe A	U14R2 Groupe B
MACON UF	JURA SUD FOOT
FC NEVERS 58	JURA DOLOIS
FC MACON	VALDAHON VERCEL
JS CRECHES	RC LONS LE SAUNIER
FONTAINE LES DIJON	EXINCOURT TAILLECOURT
USC DIJON	ASM BELFORT
LOUHANS CUISEAUX	GJ SUD HS
FONTAINE D'OUCHE	FC VESOUL

1.3 – COUPE GAMBARDELLA

Match n° 29613776 : 3^{ème} tour de la Coupe Gambardella : FC MONTCEAU BOURGOGNE – ASA VAUZELLES du 6 octobre 2024

La commission sportive prend connaissance de la décision de de la section Lois du jeu de la CRA.

La commission homologue le résultat, le club de FC MONTCEAU BOURGOGNE est qualifié pour le tour suivant.

Match n° 296137820 : 3^{ème} tour de la Coupe Gambardella : US LA CHARITE – MACON UF du 6 octobre 2024

La commission sportive prend connaissance de la décision de de la section Lois du jeu de la CRA.

La commission homologue le résultat, le club de US LA CHARITE est qualifié pour le tour suivant.

Application du règlement fédéral à partir du 3^{ème} tour :

1. Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match mais ne sont autorisés à utiliser que 3 joueurs remplaçants au cours du match ce qui porte à 14 (11 + 3) le nombre de joueurs par équipe susceptibles de participer à la rencontre.

Pour les tours régionaux (1^{er} et 2^{ème} tours) les remplacés peuvent devenir remplaçants.

A compter du 3^{ème} tour, il est fait application des Règlements Fédéraux

2. Le club premier tiré au sort est déclaré club recevant. Il revêt la qualité d'organisateur. Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement à un niveau au moins au-dessous de son adversaire, le match est fixé sur son installation.

Les niveaux retenus sont les suivants :

- 1) Clubs du CN U19
- 2) Clubs de ligue
- 3) Clubs de district

Tirage au sort du 4^{ème} tour de la Coupe Gambardella Crédit Agricole qui se déroule le dimanche 27 octobre 2024 à 15h00 (sous réserves des procédures en cours) :

FC MONTCEAU BOURGOGNE (U18R2)		FC GUEUGNON (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 1
US LA CHARITE (District)		UCS COSNE (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 2
DUN SORNIN CHAUFFAILLES (District)		ASPTT DIJON (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 3
FC NEVERS BANLAY (District)		FC CHALON (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 4
AS LA CHAPELLE DE GUINCHAY (District)		ES APPOIGNY (District)	MATCH 5
ES MARNAY (District)		FC GRANDVILLARS (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 6
CA PONTARLIER (U18R1 Laser Game Evolution)		AS JURA DOLOIS FOOTBALL (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 7
GJ VAL DE GRAY FOOT (District)		ASM BELFORT (U18R2)	MATCH 8
FC FONTAINE LES DIJON (U18R1 Laser Game Evolution)		ASC ST APOLLINAIRE (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 9
ASFC DAIX (District)		AS BEAUNE (U18R2)	MATCH 10

1.4 – COUPE U18 CREDIT AGRICOLE

Tirage au sort du 1^{er} tour de la Coupe U18 Crédit Agricole qui se déroule le dimanche 24 novembre 2024 à 14h30 (sous réserves des procédures en cours) :

USC PARAY LE MONIAL (U18R2)		FC LOUHANS CUISEAUX (U18R2)	MATCH 1
FC GUEUGNON (U18R1 Laser Game Evolution)		UCS COSNE (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 2
MACON UF 2 (U18R2)		MACON UF (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 3
FC NEVERS 58 (Forfait Général)		ASA VAUZELLES (U18R2)	MATCH 4
FC MONTCEAU BOURGOGNE (U18R2)		FC CHALON (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 5
FC SENS (U18R2)		AS BEAUNE (U18R2)	MATCH 6
ASPTT DIJON 2 (U18R2)		AJ AUXERRE (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 7
CHEVIGNY ST SAUVEUR FOOT (U18R2)		ASPTT DIJON (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 8
ASC ST APOLLINAIRE (U18R2)		STADE AUXERRE (U18R2)	MATCH 9
ASC ST APOLLINAIRE (U18R1 Laser Game Evolution)		FC FONTAINE LES DIJON (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 10

BESANCON FOOT (U18R2)		FC NOIDANS LES VESOUL (U18R2)	MATCH 11
FC CHAMPAGNOLE (U18R2)		FC VESOUL (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 12
ASM BELFORT (U18R2)		CA PONTARLIER (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 13
JURA SUD FOOT (U18R2)		FC VESOUL 2 (U18R2)	MATCH 14
RC LONS LE SAUNIER (U18R2)		AS JURA DOLOIS FOOT (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 15
FC MONTFAUCON MOR. GENNES (U18R2)		FC GRANDVILLARS (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 16

1.5 – COUPE U16 CREDIT AGRICOLE

Tirage au sort du 1^{er} tour de cadrage de la Coupe U16 Crédit Agricole qui se déroule le dimanche 24 novembre 2024 à 12h30 (sous réserves des procédures en cours) :

FC CHALON (U15R1)		ASA VAUZELLES (U16R2)	MATCH 1
FC MONTCEAU BOURGOGNE (U16R2)		MACON UF (U16R2)	MATCH 2
FC GUEUGNON (U15R1)		FC LOUHANS CUISEAUX (U16R1)	MATCH 3
AJ AUXERRE (U16R1)		FC GUEUGNON (U16R1)	MATCH 4
MACON UF (U15R1)		FC CHALON (U16R1)	MATCH 5
CL MARSANNAY (U16R2)		AS JURA DOLOIS FOOT (U16R1)	MATCH 6
DIJON FCO (U15R1)		AS BEAUNE (U16R2)	MATCH 7
FC CHAMPAGNOLE (U16R2)		ASPTT DIJON (U16R1)	MATCH 8
JURA SUD FOOT (U15R1)		RC LONS LE SAUNIER (U16R2)	MATCH 9
ASPTT DIJON (U15R1)		JURA SUD FOOT (U16R1)	MATCH 10
JS LURE (U16R2)		RACING BESANCON (U16R1)	MATCH 11
RACING BESANCON (U15R1)		FC GRANDVILLARS (U15R1)	MATCH 12
FC VESOUL (U16R1)		FC GRAND BESANCON (U16R1)	U
FC SOCHAUX MONTBELIARD (U15R1)		ASM BELFORT (U16R1)	MATCH 14
FC MONTFAUCON MOR. GENNES (U16R2)		CA PONTARLIER (U16R1)	MATCH 15
FC GRANDVILLARS (U16R2)		ES EXINCOURT TAILLECOURT (U16R2)	MATCH 16

1.6 – COUPE U14 CREDIT AGRICOLE

Tirage au sort du tour de cadrage de la Coupe U14 Crédit Agricole qui se déroule le samedi 23 novembre 2024 à 14h30 (sous réserves des procédures en cours) :

FC MACON (U14R)		FC FONTAINE LES DIJON (U14R)	MATCH 1
USC DIJON (U14R)		MACON UF (U14R)	MATCH 2
ASPTT DIJON (U14R)		AJ AUXERRE (U14R)	MATCH 3
FC CHALON (U14R)		FC LOUHANS CUISEAUX (U14R)	MATCH 4
FC GRAND BESANCON (U14R)		FC SOCHAUX MONTBELIARD (U14R)	MATCH 5
FC VESOUL (U14R)		ASM BELFORT (U14R)	MATCH 6
ES EXINCOURT TAILLECOURT (U14R)		RACING BESANCON (U14R)	MATCH 7
GJ SUD HAUTE SAONE (U14R)		RC LONS LE SAUNIER	MATCH 8

2- FEMININES

SENIORS

2.1 – REGIONALE 1 FEMININE

Match n°28234709 : R1 FEMININE : US ST VIT – JURA SUD FOOT du 13 Octobre 2024

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club du JURA SUD FOOT.

La commission donne match perdu au club de JURA SUD FOOT (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de US ST VIT (3pts ; 3 buts).

Amende : 100 Euros pour forfait déclaré

La Commission Sportive informe les deux clubs que la rencontre retour est automatiquement inversé à la suite de ce forfait.

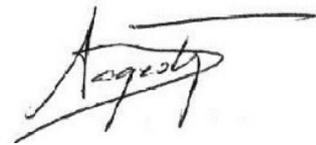
De ce fait, la Journée 14 devient : US ST VIT – JURA SUD FOOT. Elle se déroulera le Dimanche 16 Mars 2025 avec un coup d'envoi à 15h00 au Stade Christian Doussot 2 – synthétique à ST VIT.

Transmission tardive :

FC MACON : amende de 20 Euros (U14R n° 28193664)

BESANCON FOOT : amende de 20 Euros (Coupe Intersport n°29032810)

Le Président Commission Régionale Sportive

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nageotte', with a horizontal line above it.

Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football